

## Chantage de la Ville de Paris sur la filière animation !!!

On pensait avoir tout vu hier: <a href="http://www.supap-fsu.org/2024/11/tentative-de-briser-la-greve-dans-les-ecoles-la-dasco-a-la-manoeuvre-la-caspe-20-en-serviteur-zele-le-supap-fsu-reagit.html">http://www.supap-fsu.org/2024/11/tentative-de-briser-la-greve-dans-les-ecoles-la-dasco-a-la-manoeuvre-la-caspe-20-en-serviteur-zele-le-supap-fsu-reagit.html</a>

Mais non avec notre municipalité il y en a pour tous les jours!

Au CSAP (Conseil Supérieur des Administration Parsiennes) sur la modification du statut des CAPSA (Conseillers des Activités Physiques et Sportive et de l'Animation), le SUPAP-FSU avait porté 3 amendements avec l'intersyndicale DASCO, <a href="http://www.supap-fsu.org/2024/11/categorie-a-capsa-animation-l-examen-professionnel-pour-90-postes-se-tiendra-sur-3-ans-au-lieu-de-4.html">http://www.supap-fsu.org/2024/11/categorie-a-capsa-animation-l-examen-professionnel-pour-90-postes-se-tiendra-sur-3-ans-au-lieu-de-4.html</a>.

Pour rappel le 1<sup>er</sup> amendement visait à faire respecter les **engagements pris par la Ville** lors de l'audience intersyndicale du 30 mai dernier :

 Permettre aux REV et adjoint.es éducatif.ves Action Co de se présenter à ces examens professionnels

Le 2<sup>e</sup> amendement visait à modifier les missions des CAPSA filière animation pour permettre l'accès à la catégorie A sur des postes de REV de terrain :

• Reconnaitre les missions des REV comme relevant de la catégorie A filière animation

## Ni dialogue social ni démocratie!

Les groupes PC et EELV de la majorité au Conseil de Paris ont repris les 2 amendements qui avaient reçu un avis favorable de l'instance...mais n'avaient pas été retenus par la présidente Olivia Polski, pour les présnter de concert au Conseil de Paris qui se réunit actuellement.

L'éxecutif parisien, pressentant que ces amendements seraient adoptés, a alors exercé un chantage sur ses partenaires de la majorité municipale : si ces amendements étaient présentés, la Ville retirerait la délibération du vote et priverait 90 collègues de l'animation d'un accès à la catégorie A gagné par les précédentes mobilisations de l'intersyndicale!

## Ces pratiques antidémocratiques ne font que renforcer la colère des personnels. Continuons le combat !!!

Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer ! SUPAP-FSU DASCO : 06 46 36 93 97 ou <a href="mailto:supapfsudasco@gmail.com">supapfsudasco@gmail.com</a>